

<b>Département de</b>
<b>la Haute-Savoie</b>
<b>Mairie</b> de <b>B O G E V E</b> <b>74250</b>
<p>Téléphone : 04 50 36 62 08  Télécopie : 04 50 36 66 50  Adresse Internet :  mairie@bogeve.fr</p>

<b>Compte Rendu du conseil municipal</b>		
<b>17 octobre 2018</b>	<b>20H30</b>	<b>Salle François Chardon</b>

<b>Présents</b>	BABE Alice, BOUVAREL Magali, BRON Pierre, CHARDON Didier, CHARDON Patrick, JULLIARD Laurence, DELAVOET Jean-Pierre, FOREL Jules ; GAL Catherine, GAVARD Patrick, GRILLET Luc
<b>Absents excusés</b>	Mesdames BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle – ROCH Jacqueline ayant donné procuration à BABE Alice. M. BAUER Frédéric ayant donné procuration à M. CHARDON Patrick.
<b>Secrétaire de séance</b>	GAVARD PATRICK

### **Ordre du Jour :**

- Modification simplifiée n°2 du PLU
- Attribution marché travaux Coopérative 2
- Décision modificative n°1 budget principal
- Contrat de prêt travaux de la Coopérative
- Contrat de déneigement
- RIFSEEP : indemnité régisseur
- Renouvellement adhésion convention de médecine préventive
- Questions diverses

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

La modification simplifiée n°2 du PLU se situe au lieu-dit « La Fargueusaz ». Une parcelle sur laquelle est construit un petit chalet, a été classée par erreur en zone NP (Naturelle Patrimoniale) Le règlement de cette zone interdit tout agrandissement.

Monsieur le Maire indique que cette révision a été prescrite par arrêté en date du 27/08/2018 conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Préfet, par courrier en date du 28/09/2018 a demandé que les modalités de mise à disposition du public de cette révision soient précisées par une délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme les modalités de mise à disposition du public de cette révision qui sont énoncées dans l'arrêté de prescription.

## ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX COOPERATIVE 2

Monsieur le Maire rappelle que suite à la procédure d'appel à candidature en 12 lots lancés le 27 juin 2018 pour la deuxième partie de l'aménagement et l'extension du bâtiment de la coopérative de Bogève, 3 lots avaient été déclarés infructueux.

Un nouvel appel à candidature a donc été relancé pour ces 3 lots.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 septembre 2018 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des 9 dossiers reçus et propose de retenir, selon les critères de jugement des offres, les entreprises suivantes :

LOTS	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
08	Cloisons Plafonds	BONGLET	46 313.00
11	Carrelages	TUR	46 233.30
14	Chauffage Sanitaires Ventilation	BENOIT-GUYOT	72 000.00

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres pour ces 3 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante après négociation. Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les 3 lots de l'appel à candidature relatif à l'aménagement et l'extension du bâtiment de la coopérative de Bogève conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 – CONTRAT DE PRET TRAVAUX COOPERATIVE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait prévu au budget primitif 2018 de recourir à un emprunt pour financer une partie des travaux d'extension et d'aménagement du bâtiment de la coopérative de Bogève. Compte tenu du montant des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose de demander un prêt de 500 000 €.

Les annuités de cet emprunt seront « autofinancées » par les recettes des locations.

Monsieur le Maire présente à cet effet des offres de prêts proposées par les établissements financiers consultés.

Monsieur le Maire indique que le montant prévu au budget pour cet emprunt était de 470 000 €. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal, en fonction des recettes supplémentaires, en augmentant les crédits des chapitres 16 (emprunts) et 23 (immobilisations en cours pour les travaux de la coopérative).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de contracter un prêt à taux fixe de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du capital emprunté : 500 000,00 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Taux d'intérêt : 2.060 %
- Profil de remboursement : amortissement constant
- Fréquences de remboursement : annuelle

et d'effectuer au budget principal 2018 les modifications d'ouverture de crédits suivantes :

ARTICLES	DEPENSES		RECETTES	
	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
D 2313 : Immos en cours-constructions	30 000.00			
R 1641 : Emprunts en euros			30 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>30 00.000</b>	<b>0.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>0.00</b>

## CONTRAT DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise extérieure pour effectuer le déneigement des abords des bâtiments communaux et des trottoirs du centre du village. Il propose de retenir la même entreprise que l'hiver dernier, celle-ci nous ayant donné entière satisfaction.

Il fait part à l'assemblée de la proposition de l'entreprise ELAG'VERT domiciliée 1959 route de Chaine d'Or à BOGEVE :

Jours de semaine : 30 €/heure

Dimanches et jours fériés : 37 €/heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis concernant le déneigement des abords des bâtiments communaux et les trottoirs du centre avec l'entreprise ELAG'VERT pour la saison hivernale 2018/2019.

## RIFSEEP : INDEMNITE DE REGISSEUR

Monsieur le Maire indique que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 03 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP (régime indemnitaire des agents communaux) au sens de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, et qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE.

CONSIDERANT que l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE Régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonction d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP pour les agents concernés à hauteur de 250 € maximum par an.

## RENOUVELLEMENT CONVENTION ADHESION SERVICE MEDECINE DE PREVENTION DU CDG74

La convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG74 pour les agents communaux (visite médicale) arrivera à son terme le 31/12/2018. Il est donc nécessaire de la renouveler pour une période de 4 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le renouvellement de cette convention pour une période de 4 ans.

## QUESTIONS DIVERSES

### Projet future Mairie :

Suite à la présentation du projet de transformation de l'école des garçons en mairie par Madame Nelly GUYOT, architecte, lors de la séance du 19 septembre 2018, Monsieur le Maire propose de ne pas réaliser les travaux concernant la salle des mariages sous les préaux de la maternelle. La salle des associations (Au rez inférieur de l'ancien bâtiment) pourra être mutualisée avec la salle des mariages.

Le coût total prévisionnel des travaux seraient alors diminués d'environ 75 000 € HT. Le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne son accord pour engager ce projet selon cette proposition.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que ce projet est éligible à une demande de subvention de l'Etat (DETR 2019) dans le cadre de la rénovation de bâtiments publics présentant des caractéristiques de gain énergétique.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** donne son accord pour déposer une demande au titre de la DETR 2019 pour ce projet.

Journée Nettoyage des Pistes aux Brasses le samedi 20/0/2018.

SYANE : M. le Maire indique qu'il a assisté le 15/10 à une réunion concernant la fibre optique. Les travaux d'équipement sont prévus en 2019-2020 sur la Commune pour la rive droite (hameaux de Jouillon, Les Chaix, Le Perret, la Tremplaz), le chef-lieu et les Fontaines. Pour le reste de la commune, le raccordement est prévu pour 2025-2030.

FEUFLIAZHE : Monsieur le Maire indique que le FEUFLIAZHE sera organisé les 5-6 et 7 juillet 2019 sur BOGEVE (Plaine-Joux). L'association recherche des bénévoles.

**Levé de la séance à 22h00.**